

Égalité Fraternité Envoyé en préfecture le 03/08/2022

Reçu en préfecture le 03/08/2022

Affiché le

Service dél

ID: 069-216900910-20220729-AR2022_501-AR

d'incendie et de secours

Lyon, le 14/04/2022

PROCES-VERBAL

destiné à M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 **69701 GIVORS**

ETABLISSEMENT

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

Sous-commission départementale des ERP-IGH

Groupement prévention des risques

ERP N°: E09100045-000

Établissement: LEP Danielle Casanova

Type: R -Catégorie: 3 Effectif: 649

Commune: GIVORS

Adresse: 7 avenue Danielle Casanova

69700 GIVORS

Exploitant: M. Pierre-François MARTIN

DOSSIER

N° Rapport: 2022-002350

Autorisation de Travaux

AT 091/22/0004

Remplacement de la centrale alarme incendie et des

détecteurs ioniques

Préventionniste : Capitaine LACHAIZE Cédric

Demandeur:

M. le Maire de GIVORS

Hôtel de Ville

Place Camille Vallin - BP 38

69701 GIVORS

Références

Rapport du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° 2022-002256.

Avis de la commission

Après présentation du rapport cité ci-dessus, la commission émet un avis favorable à l'autorisation de travaux.

Les prescriptions mentionnées au rapport devront être prises en compte.

PROCES-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

Pour le Préfet, La directrice départementale et métropolitaine adjointe des services d'incendie et de secours

Colonelle Laetitia DIDIER

Tél: 04 72 60 50 14 Courriel: scds@sdmis.fr

17 rue Rabelais - 69421 LYON CEDEX 03



Égalité Fraternité



Reçu en préfecture le 03/08/2022 Affiché le Service de ID: 069-216900910-20220729-AR2022_501-AR a incenale et de secours

Envoyé en préfecture le 03/08/2022

54

Direction de la prévention et de l'organisation des secours Groupement prévention des risques

Lyon, le 30 mars 2022

RAPPORT

destiné à la sous-commission départementale de sécurité pour les ERP et IGH

ERP N°: E09100045-000

Désignation: LEP Danielle Casanova

Type: R -Catégorie: 3 Effectif: 649

Commune: GIVORS

Adresse: 7 avenue Danielle Casanova

Exploitant: M. Pierre-François MARTIN

N° Rapport: 2022-002256

Dossier: Autorisation de Travaux

AT 091/22/0004

Remplacement de la centrale alarme incendie

et des détecteurs ioniques

Préventionniste : Capitaine LACHAIZE Cédric

Demandeur:

M. le Maire de GIVORS

Hôtel de Ville

Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX

NOS RÉF. : CL

PV SCDS du 17/11/2021 : avis favorable à la poursuite de l'exploitation (VP du 27/9/21).

PRESENTATION SOMMAIRE

Existant

L'établissement est un lycée professionnel comprenant des bâtiments en R + 2 et R + 3 en partiel.

- À l'ouest : enseignement, restauration.
- Au centre : enseignement, cafétéria, salle polyvalente,
- À l'est : CDI, salle de cours, administration.

L'établissement est équipé d'une installation photovoltaïque, d'un SSI de cat A qui n'a pas été réceptionné. L'établissement est raccordé à la chaufferie urbaine

Il s'agit d'une AT de régularisation de travaux effectués en 2017 non réceptionnés ayant fait l'objet d'une prescription lors des deux dernières VP.

Les travaux ont eu pour objet de remplacer la centrale incendie, les détecteurs ioniques par des détecteurs optiques de fumée et de compléter la détection dans le local des archives.

Tél: 04 72 60 50 11 Courriel: scds@sdmis.fr

17 rue Rabelais - 69421 LYON CEDEX 03

Envoyé en préfecture le 03/08/2022

ID: 069-216900910-20220729-AR2022_501-AR

Reçu en préfecture le 03/08/2022

Affiché le

SLOW

DOCUMENTS PRESENTES

- Notice de sécurité de mars 2022 signée du maitre d'ouvrage.
- Notice descriptive du projet.
- Cerfa du 16/03/2022.
- 1 plan de masse.
- Rapport d'intervention de la société DEF en date à priori du 18/04/2017 : mise en service du SSI A.

PRESCRIPTIONS

- 1) Faire suivre et contrôler les travaux par un organisme agréé qui remettra un rapport de vérifications réglementaires après travaux. Transmettre au SDMIS (gprev@sdmis.fr) 1 semaine avant l'ouverture :
 - L'attestation du maître d'ouvrage certifiant avoir fait effectuer l'ensemble des contrôles et vérifications techniques relatifs à la solidité.
 - L'attestation du bureau de contrôle précisant que la mission solidité a bien été exécutée.
 - Le RVRAT du bureau de contrôle accompagné de l'attestation de conformité relative à l'installation et au bon fonctionnement du SSI par le coordinateur SSI lorsque ce dernier est prévu par le règlement.
- 2) Solliciter la visite de la commission de sécurité compétente dès l'achèvement des travaux.

Pour le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, l'instructeur,

Capitaine LACHAIZE Cédric